

putation de fatalement trainer la plupart après soy la ruine de l'estat où ils résident.

Et n'estant la présente à aultre effect, je prieray le Créateur, Sire, de donner à Vostre Majesté, en parfaite et longue santé, heureux accomplissement de tous ses desirs.

De Cassel ce 23 de décembre 1605.

MAURICE L. d. H.

LXIII.

LE LANDGRAVE AU ROI.

Insistance du Landgrave sur la nécessité où se trouve le Roi d'user envers les conspirateurs d'une justice plus rigoureuse. — Secours donnés par les Princes Protestans aux Etats des Pays-Bas. — Affaires de l'Empire, de la Hongrie et du duc de Brunswick. — Recommandation nouvelle pour le duc de Bouillon. — Projet d'une Confédération générale. — (18 janvier 1606.)

Sire, par les lettres de Vostre Majesté, du xxii et xxx de décembre dernier (1), j'ay esté acerténé par une joie incroyable de la grâce que Dieu vous a faicte d'avoir si heureusement decouvert la trahison de Mérargues, et évité le danger du

(1) Cette dernière lettre étant écrite presque tout entière en chiffres, et contenant à-peu-près les mêmes choses que la précédente, nous avons cru inutile de la reproduire. Voyez cependant la fin de cette réponse du Landgrave.

procureur. J'en ay fait part à tous ceulx qui affectionnent la conservation et prospérité de Vostre Majesté ; qui tous avec moy prient l'Eternel de la préserver doresnavant de tels et semblables accidents. Lesquels aussy, pour les éviter de vostre part, Sire, je prendray la hardiesse de luy dire qu'il me semble, pour se préserver, et refraindre tels crimes et parricides, qu'il faille donner plus de cours à la rigueur de la justice, contre la bonté de son naturel mesme, qu'elle n'a fait jusques icy ; sans se soucier de tout ce que luy pourra dire l'ambassadeur d'Espagne, auquel, si l'on veult croire, sera encores deub de récompense. La procédure que Vostre Majesté a faite contre ces méchants, et nommément le secrétaire, ne peult estre blasmée de créature vivante.

Le roy de la Grande Bretagne a beaucoup d'obligation à Vostre Majesté du soing qu'elle a de luy remonstrer ce qui est de son salut. L'électeur Palatin a fait de mesme. Mais je craings que si Sa Majesté ne quitte certaines maximes d'estat, que mal aysément croira il ses amys du tout, laissant, en ce faisant, tousjours moyen aux méchants de fomentier le feu de leurs injustes desirs contre luy (1). Je me fusse volontiers mis en devoir de faire le mesme office, mais ayant recogneu que ma bonne volonté luy a esté jusques ici peu recommanda-

(1. Voyez la lettre LX, ci-dessus p. 266 note 2. Il faut remarquer que Jacques I^{er}, environné d'abord de quelques gentilshommes écossais, ses intimes, projeta de trop bonne heure, une entière union de l'Angleterre et de l'Ecosse (Voyez LINGARD, *History of England*).

ble, j'ay esté contrainct d'arrester, pour ung temps, à luy donner à cognoistre l'affection, que je porte et porteray à jamais au bien et repos de son estat; estant sa conservation, s'il veult croire conseil, très utile, voire nécessaire, à la cause commune.

Les Estats du Pays Bas, comme aussy tous ceux qui ont intérêt à leur conservation, ne scauroyent assez louer et déservir le soing que Vostre Majesté a d'eulx. Les princes, que Vostre Majesté sçait, ont résolu de continuer ceste année la mesme somme, qu'ils ont avancée l'esté passé (du nombre desquels n'estoit poinct compris le duc de Wirtemberg et le marquis de Durlach, qui s'en estoient excusés); l'on ne laissera pas de les solliciter encores ceste année vivement. Pour le duc de Brunswick, il avoit bien promis l'année passée sa quote part, mais il s'est gardé du déboursement, et croy que, pour ceste année, il luy sera impossible.

Le ritmeistre Schmelzing est délégué de Messieurs des Estats du Pays Bas pour amasser les deniers des dits princes, et avec iceulx en lever des forces. Nous l'attendons sur le commencement du moys de février, en intention de faire tout ce qui sera en nostre puissance pour luy. Le marquis d'Anspach est encores incertain s'il retournera, pour ceste année, au dit Pays Bas.

La diète impériale n'est pas encores arrestée, estant l'électeur de Cologne retourné de Prague assez mal content, à cause que l'Empereur ne se soit voulu résoudre au profict de l'archiduc Albert, ainsy que, par la sollicitation des Espagnols, le

dit sieur électeur avoit désiré pratiquer. Aussi ne puis je croire que l'assemblée des électeurs, qu'aucuns d'iceulx avoient désigné à Gelnhausen, ville assise à cinq lieues de Francfort, aille en avant; d'autant que l'électeur Palatin est résolu de ne s'y point trouver. J'auray l'œil ouvert pour tout, et en donneray avis à Vostre Majesté.

Le sieur Molard, qui est celuy que l'Empereur avoit dépêché, avec d'autres, pour convenir des articles de paix avec le Turc, est depuis peu retourné avec bonne satisfaction; si bien que l'on tient la paix d'avec le Ture comme pour assuré. Et d'autant que l'Empereur s'est résolu d'accorder l'exercice de la religion, qui est le poinct principal; l'on tient qu'Illeshazy (1), qui est arrivé de la part de Botskay à Vienne, pourra aussy estre renvoyé content.

La fin de Brunswig est si douteuse, que je ne sçay qu'en escrire à Vostre Majesté. Elle est fort bien bloquée; mais, pour en faire les approches et passer outre, il faudra attendre une autre saison, et donner tout autre ordre. Je ne sçay si la dite ville, entre cy et là, vouldroit entrer en discussion, unique espérance du dit sieur duc; ou attendre, résolue comme elle est jusques icy, l'ordre que l'Empereur y pourra donner. J'ay envoyé au dit sieur duc deux ambassadeurs, à diverses fois, pour l'exhorter à ung accord, pour lequel moyenner je m'y offrois;

(1) Illeshazy (Hélias Hasy), l'un des principaux chefs des Hongrois, était lieutenant de Botskay, qui l'avait rappelé auprès de lui, après l'avoir injustement envoyé en exil. Il était l'un des partisans secrets de l'archiduc Matthias, auquel il fit décerner la couronne de Hongrie, après la mort de Botskay.

mais mon labeur a tousjours esté inutile : je ne laisseray pourtant de continuer en ma bonne intention.

Sur celle que Vostre Majesté m'avoit escripte devant ces deux icy, j'estois résolu d'envoyer un mot à monsieur de Bouillon pour luy remonstrer la faulte qu'il avoit commise, que d'avoit retiré auprès de luy le sieur de Vassignac. Mais toute chose bien considéré, j'ay enfin voulu attendre l'arrivée du messager David. Ayant doncques recogneu, par la lettre qu'il m'a apportée, que Vostre Majesté ne desire poinct, que ny moi ny aultre s'en mette plus en peine, pour la mauvaise espérance qu'elle a du succès de cest affaire, je me gouverneray en cela selon la volonté et desir de Vostre Majesté ; sauf que je m'enhardy tousjours à la supplier, comme je fais bien humblement, que, pour l'amour des alliés du dit sieur duc, il plaise à Vostre Majesté surseoir le cours de la justice en cest affaire ; tous luy aurons une obligation très grande.

Je feray entendre à monsieur l'électeur (1) et tous aultres princes, que besoing sera, la royalle résolution que Vostre Majesté a de préférer à jamais la cause publique à toutes aultres considérations particulières, et apprendray de luy comment, par quelle forme, en quel lieu et temps, le dit sieur électeur entend faire la communication dont est question. Et donneray ordre affin que Vostre Majesté soit acertainée de tout ce dessus au plustost, et selon sa volonté : qui ne veulx doubter que le roy de la Grande Bretagne ne se mette volontiers de la

(1) Le Palatin qui devait conclure l'Union générale.

partie; pour le moins le doit il, et pour son bien mesme. Mais d'aultant qu'il semble que sa majesté le roy de Danemarck et le duc de Brunswig ayent et couvent je ne sçay quel dessein, il ne seroit à mon advis que bon que l'on eust ung peu de patience avec le roy de la Grande Bretagne, qui néantmoins ne doit enfin nullement estre obmis.

Et n'estant la présente à aultre effect, je prieray le Créateur, Sire, de donner à Vostre Majesté, en parfaite santé, heureux accomplissement de tous ses desirs.

De Marburg, ce xviii de janvier, style vieulx, 1606.

MAURICE, L. d. H.

LXIV.

LE ROI AU LANDGRAVE.

Proposition faite par le duc de Bouillon de se soumettre. — Conditions sous lesquelles le Roi peut le recevoir en grâce. — Affaires de l'Empereur, de la Hongrie et des Turcs. — La médiation de Henri IV est refusée par le duc de Suède — Continuation du siège de la ville de Brunswick. — (31 janvier 1606)

Mon cousin, pour continuer à vous tenir adverty de ce qui se passe au fait du duc de Bouillon, je vous envoie le double des sentences qui ont esté données contre les auteurs et complices des menées et conspirations de Lymosin; par lesquelles vous apprendrez au vray en faveur de qui et à quelles fins elles estoient entreprises. Ceste vérification, notoire à présent